

*Disclaimer :*

*The Competition DG makes the information provided by the notifying parties in section 1.2 of Form CO available to the public in order to increase transparency. This information has been prepared by the notifying parties under their sole responsibility, and its content in no way prejudices the view the Commission may take of the planned operation. Nor can the Commission be held responsible for any incorrect or misleading information contained therein.*

**COMP/M.5307 - ACCUEIL PARTENAIRES / CDC / RHVS 1% LOGEMENT / SGRHVS**

**SECTION 1.2**

**Description of the concentration**

1. Le 16 octobre 2008, la Commission a reçu notification d'un projet de concentration, conformément à l'article 4 du Règlement Concentration, par lequel Accueil Partenaires, filiale du groupe Accor, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) et RHVS 1% Logement prennent le contrôle en commun de la SGRHVS, entreprise commune de plein exercice au sens du Règlement Concentration.
2. Les activités des entreprises concernées sont les suivantes :
  - pour ACCOR : hôtellerie et conception / fourniture de services aux entreprises et aux collectivités, notamment à travers l'émission de titres de services ;
  - pour CDC : établissement public qui remplit des missions d'intérêt général et exerce des activités concurrentielles (assurance de personnes, immobilier, capital investissement et services aux personnes publiques et privées) ;
  - RHVS 1% Logement : acquisition ou souscription de titres de toute société commerciale agréée dont l'activité est l'exploitation de résidences hôtelières à vocation sociale.